



Conseil des droits de l'homme

22^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Bulgarie

Genève, le 7 mai 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de Bulgarie pour son deuxième Examen Périodique Universel. Bien que la Bulgarie ait accepté de multiples recommandations concernant la violence domestique lors du premier cycle, celle-ci n'est toujours pas considérée comme une infraction à la loi dans le code pénal en tant que telle. **La Suisse recommande à la Bulgarie qu'elle prenne des mesures efficaces pour assurer que la violence domestique soit poursuivie comme infraction à la loi et que les auteurs soient traduits en justice.**

La Suisse s'inquiète de la faible protection des droits de l'homme des personnes LGBTI en Bulgarie. **La Suisse recommande à la Bulgarie d'adopter des mesures pour mettre fin à la discrimination et violence basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, réelles ou supposées, en conformité avec ses obligations des droits de l'homme.**

Enfin, **la Suisse recommande à la Bulgarie de mettre en place de nouveaux mécanismes qui permettent aux victimes de crimes de haine d'être informées rapidement et précisément de l'évolution de leur cas, d'être entendues dans le cadre des procédures juridiques et de recevoir une assistance juridique et psychologique appropriée.**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve